

SEANCE DU 15 Octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze Octobre, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Date de convocation du Maire remplaçant : 11 Octobre 2021

Nombre de conseillers :

En Exercice : 15

Présents : 15

PRESENTS : M. ALLAIN Philippe, Mme AUDEBERT Béatrice, M. AUDEBERT Franck, M. COSSET Julien, Mme COUDRET Sandra, M. DEBLAISE Adrien, Mme FOUCHÉ Geneviève, M. FRADIN Dominique, Mme FRADIN Véronique, M. GANDEMER Claude, Mme GLODT Viviane, MM HANOUILLE Jean-Philippe, LEROY Patrick, LYS Alexandre, MOYÉ Jean-Noël
Secrétaire : M. COSSET Julien

M. FRADIN Dominique a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal et a déclaré ceux-ci installés dans leurs fonctions.

M. COSSET Julien a été désigné secrétaire.

M. MOYÉ Jean-Noël, doyen de l'assemblée, a pris la présidence, après avoir constaté que la condition de quorum était remplie

Election du Maire de la Commune de CRAVANS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. FRADIN Dominique : 11 (ONZE) voix
- Mme FRADIN Véronique : 1 (UNE) voix

Le Conseil Municipal

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 11 suffrages exprimés pour M.FRADIN Dominique (ayant obtenu la majorité absolue)

PROCLAME Monsieur FRADIN Dominique Maire de la Commune de CRAVANS et le déclare installé.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Avant de poursuivre la réunion et de prendre la présidence de l'assemblée, M. FRADIN Dominique a souhaité remercier les conseillers pour leur confiance.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de **3** postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il convient de commencer par l'élection du premier adjoint puis les suivants.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6.

Ont obtenu :

- Mme GLODT Viviane : 9 (NEUF) voix
- M.ALLAIN Philippe : 1 (UNE) voix

- **Mme GLODT Viviane**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8.

A obtenu :

- M. MOYÉ Jean-Noël : 14 (QUATORZE) voix

- **M. MOYÉ Jean-Noël**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 8

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4.

Ont obtenu :

- M. AUDEBERT Franck : 1 (UNE) voix
- M.GANDEMER Claude : 3 (TROIS) voix
- Mme COUDRET Sandra : 2 (DEUX) voix
- M.ALLAIN Philippe : 1 (UNE) voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

2^{ème} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8.

Ont obtenu :

- M. AUDEBERT Franck : 2 (DEUX) voix
- M. GANDEMER Claude : 8 (HUIT) voix
- Mme COUDRET Sandra : 2 (DEUX) voix
- Mme FRADIN Véronique : 1 (UNE) voix
- M. ALLAIN Philippe : 1 (UNE) voix

M. GANDEMER Claude, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Les adjoints remercient les conseillers municipaux de leur faire confiance.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Les conseillers ont pris connaissance de la charte de l'élus local.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire fait part de réunions obligatoires (constitutions de commissions, désignation délégués, délégations, etc..)

La prochaine réunion aura donc lieu Lundi 25 Octobre 2021.

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 30.